

Université de Liège



INSTITUT DE ZOOLOGIE  
Unité de recherches zoogéographiques

Quai Van Beneden, 22

**B-4020 LIEGE**

**Inventaire de quatre espèces rares et menacées d'extinction (loutre,  
martin-pêcheur, moule perlière et mulette de rivière)**

**dans le Parc naturel Hautes-Fagnes Eifel**

**et évaluation de la qualité de leurs habitats potentiels accompagnée de re-  
commandations de gestion**

Convention avec le Ministère de la Région wallonne,  
Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement  
Direction de la Nature et des Forêts  
Service de la Conservation de la Nature  
Namur.

**RAPPORT FINAL**

**Première partie :**

**INVENTAIRE DES BERGES PROPICES À LA NIDIFICATION**

**DU MARTIN-PÊCHEUR (*ALCEDO ATTHIS*)**

**DANS LE BASSIN DE L'OUR**

**(PARC NATUREL HAUTES-FAGNES EIFEL)**

**Roland LIBOIS  
Jérôme WUIDAR**

Octobre 1999

## Résumé

La localisation précise des berges jugées favorables à la nidification du martin-pêcheur sont rares : six pour la nidification en 1999. De même que celle d'anciennes berges rendues inappropriées ont été accompagnées d'un bref récapitulatif de leur état de même que de recommandations relatives à leur conservation ou à leur restauration. Les deux problèmes principaux sont, d'une part, le piétinement par le bétail et, d'autre part, les interventions destinées à stabiliser les berges par l'apport de matériaux divers en pied de berge ou par des aménagements plus élaborés.

Mots clés : Belgique, bassin de l'Our – Rhin, martin pêcheur, *Alcedo atthis*, répartition, berges idoines.

## Abstract

The precise location of banks considered favourable for kingfisher nesting are rare: six for nesting in 1999. In addition, the location of former banks that have been rendered unsuitable was accompanied by a brief summary of their condition and recommendations for their conservation or restoration. The two main problems are, on the one hand, trampling by livestock and, on the other hand, interventions to stabilise the banks by adding various materials at the foot of the bank or by more elaborate arrangements.

Key-words : Belgium, Our basin, king-fisher, *Alcedo atthis*, distribution, steep riverbank.

## INTRODUCTION

Les nids de martins-pêcheurs sont toujours des terriers comprenant deux parties : un couloir d'accès de section ovale, souvent rectiligne et présentant une pente descendante à partir de la chambre terminale où sont pondus les œufs.

Ces terriers sont généralement creusés dans les berges des cours d'eau pour autant qu'elles présentent certaines caractéristiques : elles doivent être verticales ou concaves, de hauteur suffisante (minimum 50 cm, idéalement, plus d'un mètre) par rapport au niveau de l'eau et relativement dégagées de végétation (photos 1 & 2). Une concavité marquée, une végétation retombante ou la présence d'un arbre en crête de berge sont des facteurs plutôt favorables à l'installation des oiseaux. En effet, ces structures permettent de camoufler l'entrée du terrier.

### Photo n°1.

**L'Our à Weppeler**  
(LA009705) : Site de nidification du martin-pêcheur (utilisé en 1999). Berge typique.

Cliché R. Libois



### Photo n°2.

**L'Our à Rödgen** (LA008722) : Berge au profil convenant au martin-pêcheur mais trop chargée en pierres pour pouvoir être creusée facilement. L'absence d'eau en fin d'été indique aussi une profondeur insuffisante en pied de berge pour que le site soit attractif.

Cliché R. Libois

## METHODE

Dans le bassin de l'Our, les berges des rivières sont pratiquement les seuls sites susceptibles d'être choisis par les martins-pêcheurs pour nicher. Les berges jugées comme étant a priori favorables ont donc été recherchées tout au long de l'Our et de ses affluents qui ont été parcourus à pied entre mars et mai 1999. Elles ont été localisées sur les cartes topographiques.

L'état des berges a été noté, chaque berge faisant l'objet d'une description sommaire. Par ailleurs, les berges qui, jadis, devaient constituer des sites intéressants pour l'oiseau mais qui ont subi des aménagements tels qu'ils sont devenus inadéquats ont également été cartographiées, sauf s'il s'agissait d'ouvrages de petite emprise destinés à consolider l'assiette d'une route riveraine ou l'implantation d'un pont.

La localisation précise des berges jugées favorables à la nidification du martin-pêcheur de même que celle d'anciennes berges rendues inappropriées figure sur les cartes ci-après. Elles sont accompagnées d'un bref récapitulatif de leur état de même que de recommandations relatives à leur conservation ou à leur restauration.

Une seconde visite des sites potentiels a été effectuée fin juin, début juillet pour rechercher la présence d'éventuels terriers occupés. Ceux-ci ont été repérés grâce à leur aspect caractéristique (ouverture ovale, d'un diamètre vertical de 6 cm environ et d'un diamètre horizontal de 4 cm environ) et leur état a été noté. Un terrier a été considéré comme occupé en 1999

- s'il contenait des œufs ou des jeunes ;
- s'il était vide mais dégageait une odeur d'ammoniac, attestant d'une nidification récente ;
- s'il était en voie de creusement ou récemment nettoyé (traces de grattage et de passages récents dans le tunnel d'accès).

Début septembre, certains sites ont été revus et des dégradations importantes (principalement des enrochements sauvages ou des dépôts de remblais : voir photo 3 et photos 4 et 6 annexées au rapport sur les unionidés) ont parfois été constatées, ce qui nous incite à insister auprès des autorités responsables pour que des **MESURES DE PROTECTION SOIENT PRISES DE TOUTE URGENCE**.

NB : ces faits ont été signalés par fax au chef du cantonnement de Saint Vith en date du 13/09/99 avec copie à la Direction de Malmedy.

## RESULTATS

Des sites potentiels ont été repérés sur quatre rivières seulement : l'Our, l'Ulf, la Braunlauf et le Medemderbach. Une berge pour l'instant peu attractive est également présente sur le Kolvenderbach. Des sites occupés ont été trouvés sur l'Our (4), l'Ulf (1) et le Medemderbach (1), soit un total de six.

En 1999, les cantons de nidification occupés se situent

- sur l'Our à Schoenberg, Heuem, Weppeler et Stubach ;
- sur l'Ulf entre Oudler et Burg-Reuland ;
- sur le Medemderbach à hauteur d'Eimerscheid.



Photo n°3.

**L'Our à Andler (site 4.9)**

(LA074769)

Dépôt « sauvage » de débris construction en vue de consolider la berge, dont le profil et la hauteur sont intéressants pour le martin-pêcheur.

Cliché R. Libois

Chacun de ces cantons comporte au moins deux berges favorables à proximité l'une de l'autre. En plus de ces six cantons occupés, nous estimons à cinq le nombre de cantons potentiels supplémentaires dans l'état actuel des berges : quatre sur l'Our, l'un centré sur Berterath (site n° 1.3), un deuxième sur Weckerath (sites 1.4, **1.5** et 1.6), le troisième à l'amont d'Andlermühle (sites 1.7, **1.8** et 1.9) et le quatrième à Rödgen (sites 1.15 et 1.16). Le cinquième concerne le cours inférieur de la Braunlauf entre Neidingen et Burgknopf (sites 2.2 & **2.3**).

Il est toutefois possible que les conditions trophiques des trois sites de l'Our supérieur ne soient pas suffisamment bonnes pour héberger un couple de martins-pêcheurs. En effet, l'Our ne devient véritablement important qu'à partir de sa confluence avec le Medemderbach et le Kolvenderbach, peu à l'amont d'Andler. Tous les sites, sauf un, se trouvant à l'aval de cette localité sont occupés en 1999 alors qu'aucun de ceux de l'Our supérieur ne l'est. Tout se passe comme si les meilleurs sites avaient été occupés et les moins bons délaissés, comme c'est souvent le cas chez cette espèce. Néanmoins, lorsque les effectifs nicheurs de martins-pêcheurs sont abondants, certains sites considérés comme marginaux sont occupés avec succès. Cela peut n'arriver qu'une année sur dix mais cela justifie que les sites, même marginaux, soient surveillés et protégés.

## **DISCUSSION-CONCLUSIONS**

Dans le bassin de l'Our, les sites propices à la nidification du martin-pêcheur sont assez rares étant donné la faible épaisseur des alluvions et la texture assez caillouteuse des sols (photo n°2). Ils doivent donc faire l'objet d'une vigilance particulière et, si possible, être protégés des altérations physiques qui les menacent parfois. Bien souvent, aucune mesure particulière n'est à envisager, **sinon celle de ne pas intervenir.**

Dans d'autres cas, des actions préventives seraient nécessaires. Elles concernent la plupart du temps des tronçons de rivière très limités. Les dégradations observées sont, heureusement, peu nombreuses et pourraient être facilement évitées ou corrigées.

Les deux problèmes principaux sont, d'une part, le piétinement par le bétail et, d'autre part, les interventions destinées à stabiliser les berges par l'apport de matériaux divers en pied de berge ou par des aménagements plus élaborés.

Lorsque le bétail est admis à pâturer en crête de berge, ses passages répétés finissent par provoquer des effondrements, surtout lorsque la partie supérieure de la berge fait un surplomb important. Les parties effondrées s'accumulent alors en pied de berge et constituent fréquemment des seuils sur lesquels le bétail prendra appui, soit pour descendre jusqu'à l'eau, soit pour remonter sur la berge. Le profil de cette dernière finit ainsi par être fortement altéré et par ne plus convenir à la nidification de l'oiseau (fig. 1 et photo 4).

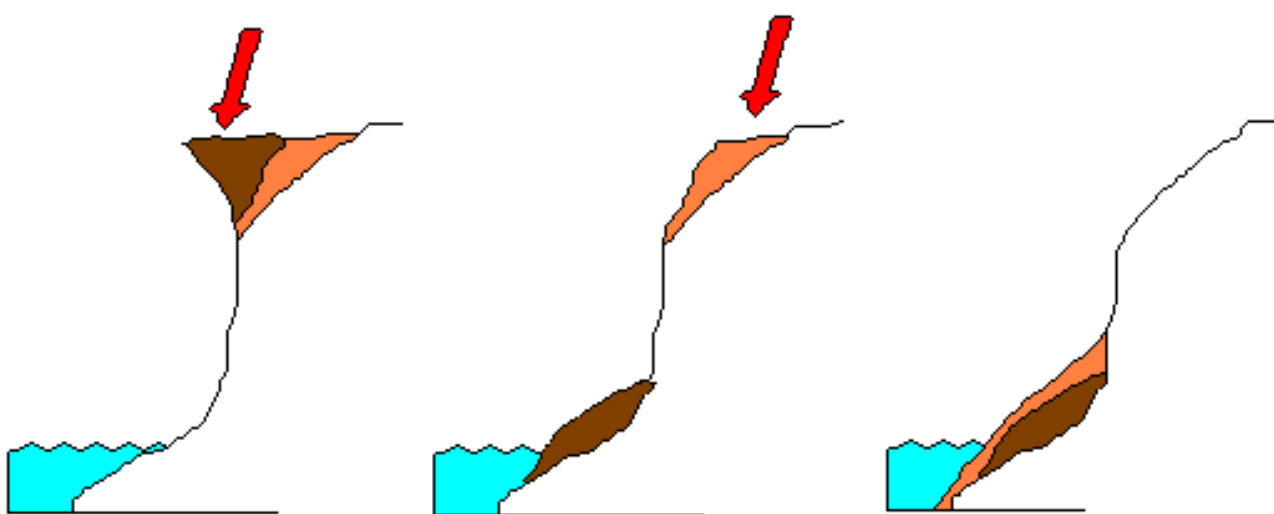


Fig. 1 : Schéma illustrant la modification progressive induite par le piétinement du bétail sur le profil d'une berge propice à la nidification du martin-pêcheur



Photo n° 4.

**Le Medenderbach à Eimerscheid (LA 0778) :**  
Dégradation d'une « bonne » berge à martin-pêcheur par le piétinement du bétail.

Cliché R. Libois

La solution à ce problème consiste évidemment à éviter que le bétail ne s'approche de la crête de berge. Une simple clôture placée en retrait d'un mètre et demi à deux mètres est amplement suffisante. En fait, toutes les berges potentielles situées dans les pâtures devraient bénéficier d'une telle protection.

Le second problème inhérent à l'habitude des riverains et gestionnaires de contrer l'érosion des berges exige une **réaction rapide et énergique des autorités administratives** : il s'agit d'empêcher la poursuite de travaux d'énrochement et d'ordonner la remise en état des lieux là où les berges « à martin-pêcheur » ont été ou sont en voie de « consolidation ». Les berges classées en priorité 1 dans l'inventaire ci-dessous doivent faire l'objet d'une surveillance de la part des autorités administratives afin d'éviter l'apparition d'énrochements clandestins. Un passage en mars-avril et un autre en septembre-octobre devraient suffire à déceler ces interventions et, le cas échéant, à faire remettre les sites en état avant que la nidification des oiseaux ne commence.


Heureusement, ce type de dégradation est encore rare sur l'Our et ses affluents. Nous donnons, après l'inventaire des berges à protéger, celui des endroits où des travaux de consolidation ont été réalisés. Nous en avons exclu les ouvrages de soutènement de route ou ceux effectués dans la traversée des villages. Une restauration des berges à ces endroits ne paraît en effet pas envisageable, étant donné les contraintes mécaniques (érosion) ou hydrauliques (bon écoulement des eaux).



## INVENTAIRE DES BERGES

Pour chaque site, les informations données sont dans cet ordre : localité la plus proche, coordonnées hectométriques (UTM), rive (droite ou gauche) ; longueur approximative du site ; hauteur approximative de la berge par rapport au lit de la rivière ; occupation du sol en crête de berge ; commentaires ; priorité de conservation (1 = la plus forte, matérialisée par une étoile à 12 branches; 2 = moyenne : étoile à 5 branches; 3 = faible: cercle).

En caractères gras figurent les noms des sites où la nidification du martin-pêcheur est prouvée en 1999.

Les sites désignés par des lettres et des flèches noires (  ) sont l'objet de détériorations précises et repris à l'inventaire des berges menacées, page 19.

### 1. L'OUR

Carte IGN 56A/1

#### 1.1 Merlscheid : Alte Steingrube

LA 125 808 ; R.G. ; longueur 15 m ; hauteur  $\pm 1$  m.

Pâturage.

Piétinement par le bétail : clôturer en retrait de la crête de berge.

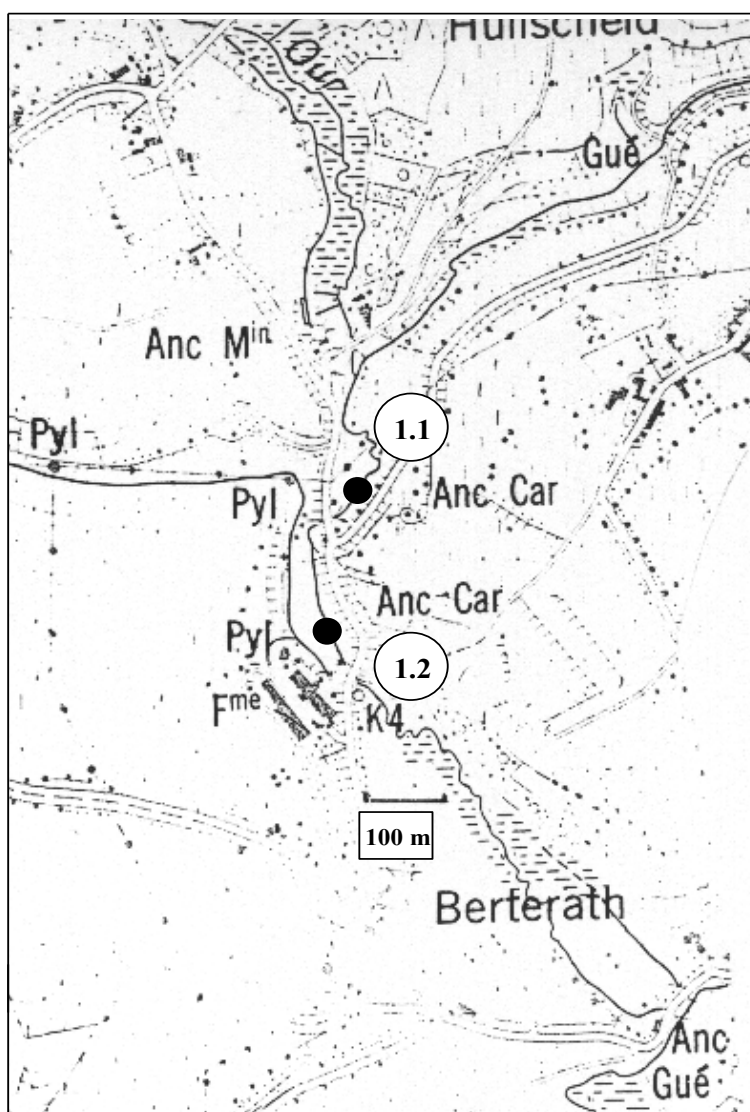
Priorité 3 (étant donné la présence, peu à l'aval, de berges hautes beaucoup plus favorables, ce site ne serait probablement occupé que de manière exceptionnelle).

#### 1.2 Berterath : Alte Steingrube

LA 125 805 ; longueur 10 m ; hauteur env. 1 m.

Pâturage, érosion assez forte. Berge potentielle ; pose d'une clôture.

Priorité 3 (voir site 1.2).



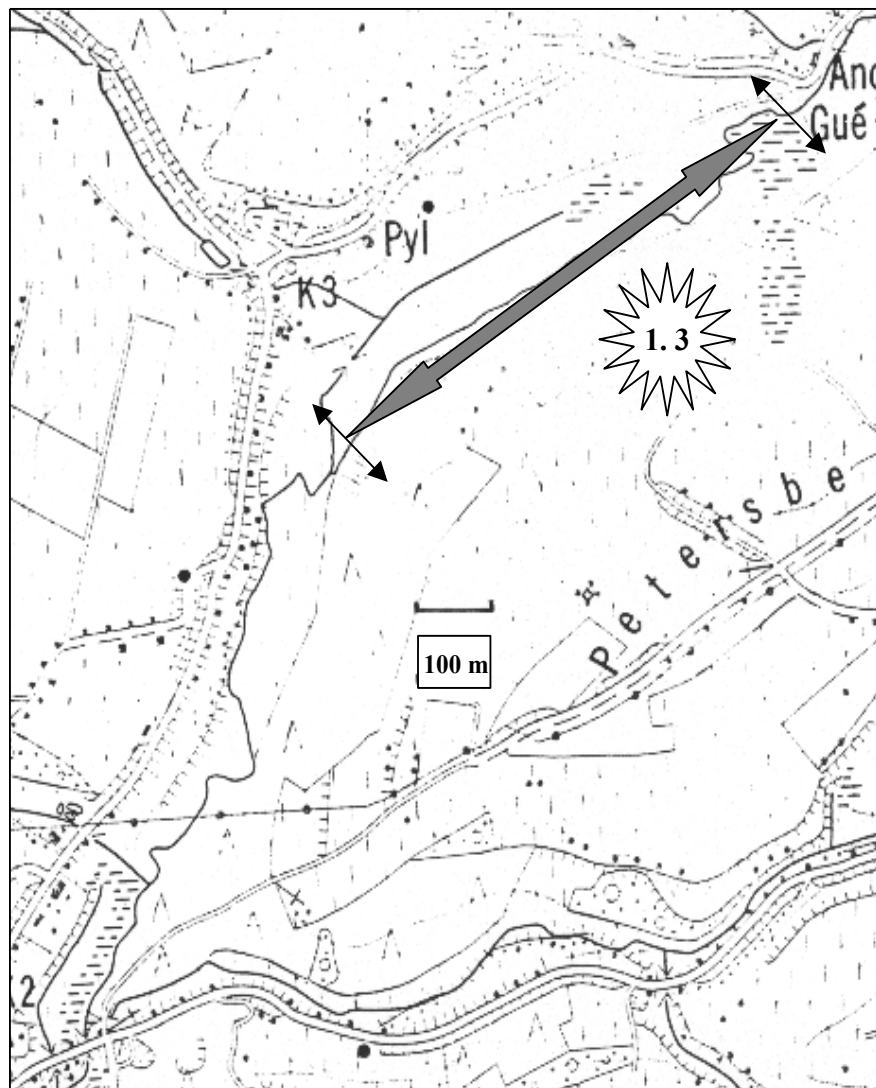
1.3 Berterath :

LA 121 794 et de LA 123 796 à LA 129 799 ; RG & RD ; longueur env. 700 m.  
Hauteur variant entre 1 et 2 m.

Très belles berges mais peu d'eau en été, érosion assez forte ; pâtures en crête,  
RD.

Piétinement par le bétail : clôturer en retrait de la crête de berge.

Priorité 1.



1.4 Weckerath :

LA 115 782 ; R.D. ; longueur 15 à 20 m ; hauteur 1.5 m

Pâtures.

Piétinement important par le bétail : clôturer en retrait de la crête de berge.

Priorité 2 (étant donné la présence d'une berge meilleure en aval).

1.5 Weckerath :

LA 114 777 ; LA 112 776 ;  
R.D. ; longueur : 10 m ;  
hauteur : 3,5 m.

Buissons feuillus en crête  
de berge.

Préserver le talus.

Priorité 1 : la meilleure  
berge du secteur.

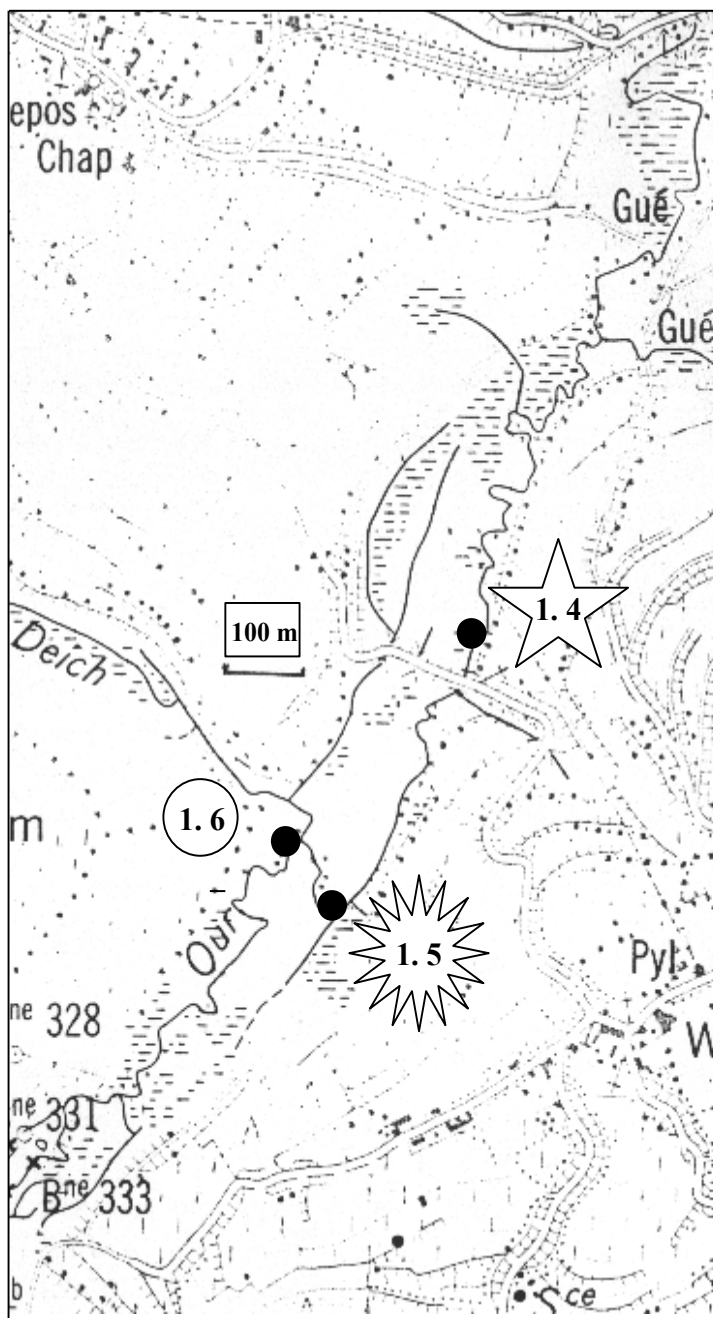
1.6 Weckerath :

LA 112 776 ; R.G. ;  
longueur : 10 m ; hauteur :  
1,5 m

Zone humide.

Berge intéressante, à  
surveiller.

Priorité 3



carte IGN 56/4

1.7 Andler :

LA 084 769 ; R.D. ; longueur : env. 15 m en deux parties ; hauteur : 4 m.  
Pâtures en crête de berge mais clôture présente. La reculer serait intéressant.  
Berge excellente, la meilleure du secteur jusqu'Andler.  
Priorité 1

1.8 Andler :

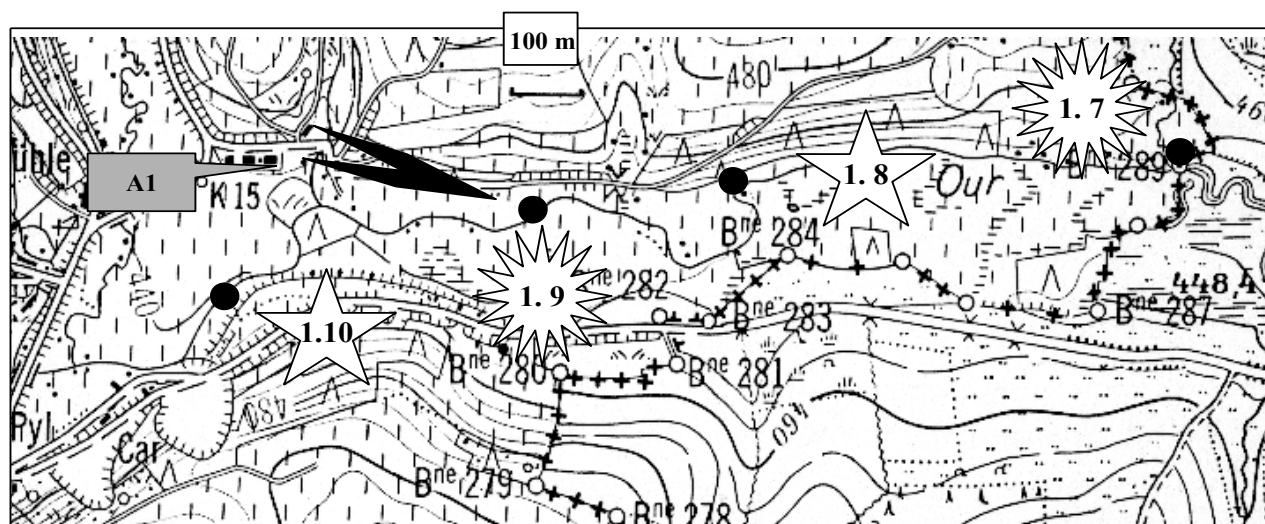
LA 078 769 ; R.D. ; longueur 15 m ; hauteur : 1.5 à 2 m.  
Pâtures en crête de berge, piétinement par le bétail.  
Clôturer en arrière de la crête de la berge.  
Priorité 2

1.9 Andler :

LA 074 769 ; longueur 8 m ; hauteur : 1.5 à 2 m.  
Pâtures en crête de berge, piétinement par le bétail ; enrochement " sauvage " récent (photo n° 6).  
Clôturer en arrière de la crête de la berge ; arrêter l'enrochement et faire remettre le site en état.  
Priorité 1 car berge excellente, alternative à 1.7.

1.10 Andler :

LA 070 767 ; longueur 10 m ; hauteur 2 à 3 m.  
Pâtures en crête de berge, piétinement par le bétail.  
Clôturer en arrière de la crête de la berge.  
Priorité 2



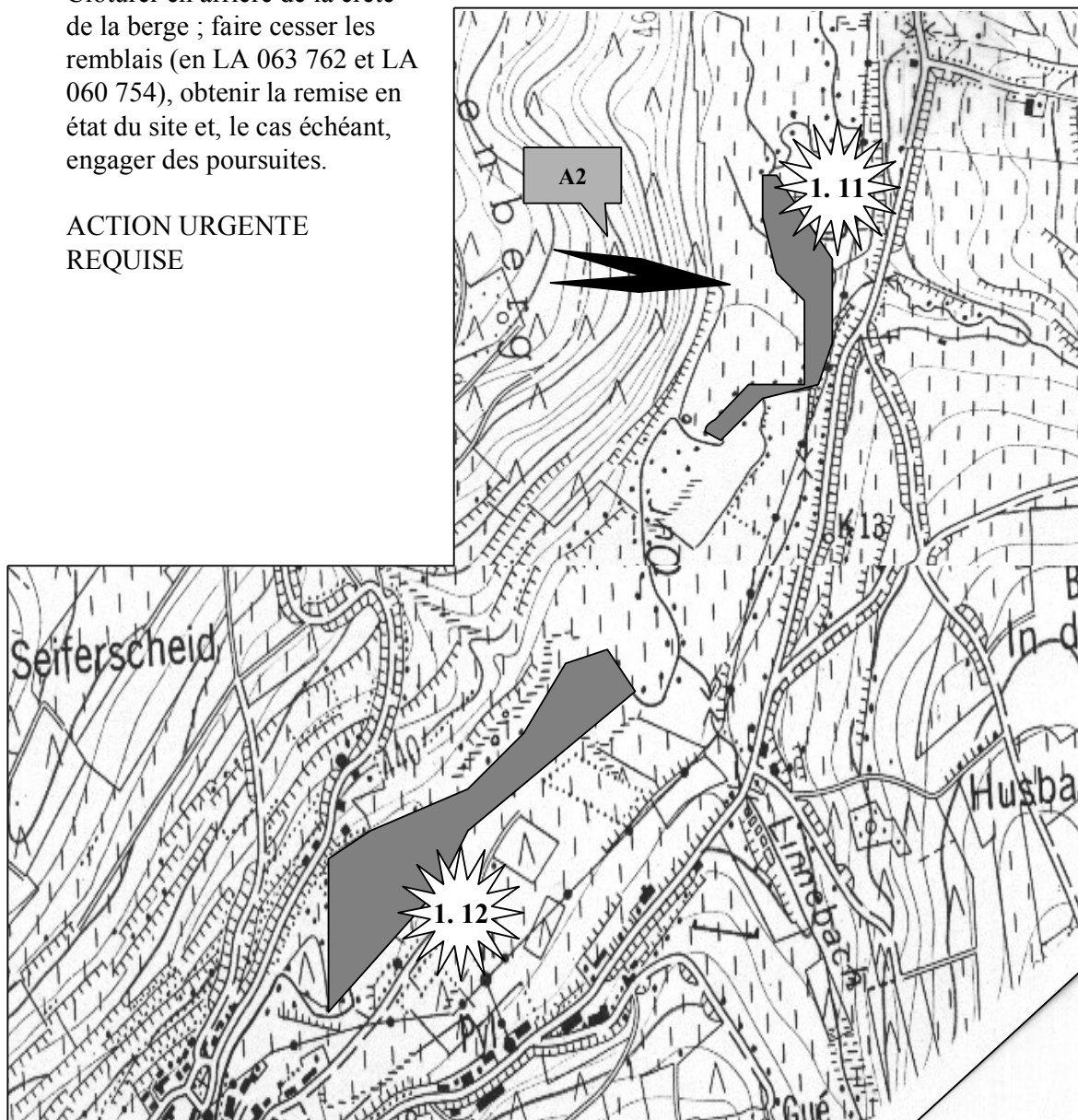
### 1.11 Andler :

LA 062 757 à LA 060 754; RG & RD ; longueur 200 m en plusieurs tronçons ; hauteur 1 à 1.5 m.

Pâtures en crête de berge, piétinement par le bétail ;  
dépôt de remblais (inertes de construction) observé le 11/09/99 ; érosion assez forte.

Clôturer en arrière de la crête  
de la berge ; faire cesser les  
remblais (en LA 063 762 et LA  
060 754), obtenir la remise en  
état du site et, le cas échéant,  
engager des poursuites.

**ACTION URGENTE  
REQUISE**



### 1.12 Schönberg :

de LA 054 748 à LA 057 750 ; ensemble de berges (RG & RD) en plusieurs tronçons d'une vingtaine de mètres chacun ; hauteur : 1.5 à 2 m.

Pâtures en crête de berge et par endroits, bosquets de feuillus.  
Nécessité de placer des clôtures en retrait de la crête pour éviter le piétinement par le bétail.

**Nidification en 1999.**

Priorité 1

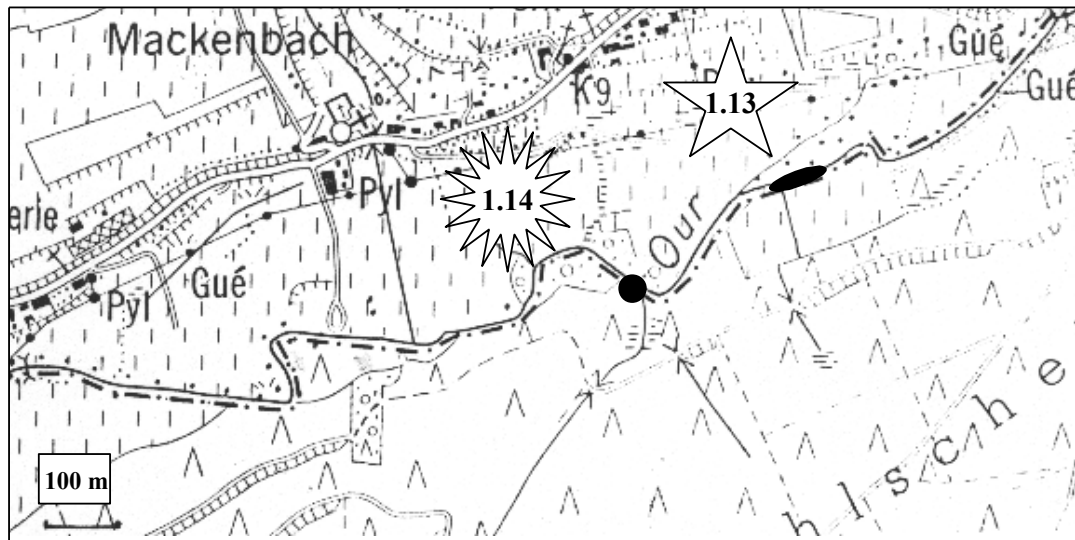
1.13 Schönberg :

LA 035 738 ; longueur : 10 m ; hauteur : 1.5 m.

Pâturage en crête de berge ; érosion moyenne.

Installation d'une clôture.

Priorité 2.



1.14 Schönberg / Heuem :

LA 031 738 ; R.G. ; longueur : 15 m ; hauteur : 2.5 m.

Résineux d'env. 50 ans en crête de berge.

Précautions lors de l'abattage des épicéas en crête de berge : éviter qu'ils ne basculent du côté rivière ; fixation de la partie supérieure de la berge par des buissons de feuillus (*Prunus spinosa*, p. ex.).

Œufs au nid le 29/06/99

Priorité 1

Carte IGN 56/7

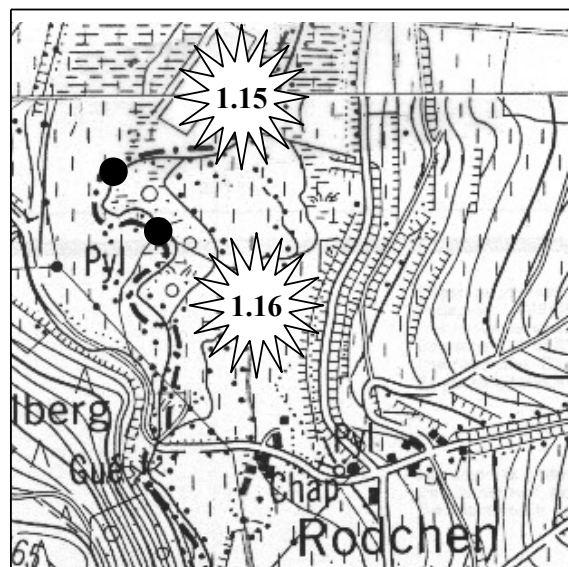
1.15 et 1.16 : Rödgen :

LA 009 723 ; R.D. ; longueur : 2 x 5 m environ ; hauteur : 1.5 m.

Pâturages ;

Piétinement du bétail nécessitant l'installation d'une clôture.

Priorité 1



1.17 Weppeler:

LA 009 724 ; R.D. ; longueur 15 m ; hauteur 1.5 à 2 m.

Feuillus et ancienne prairie en crête de berge.

Le 11/09, juste devant la berge, un agriculteur chargeait une remorque de graviers (ce n'était pas la première), puisant dans les dépôts de crue des saisons antérieures. Tout le lit de la rivière est affecté.

A surveiller ; faire cesser les prélèvements de gravier.  
**nichée envolée avant le 29/06/99.**

Priorité 1

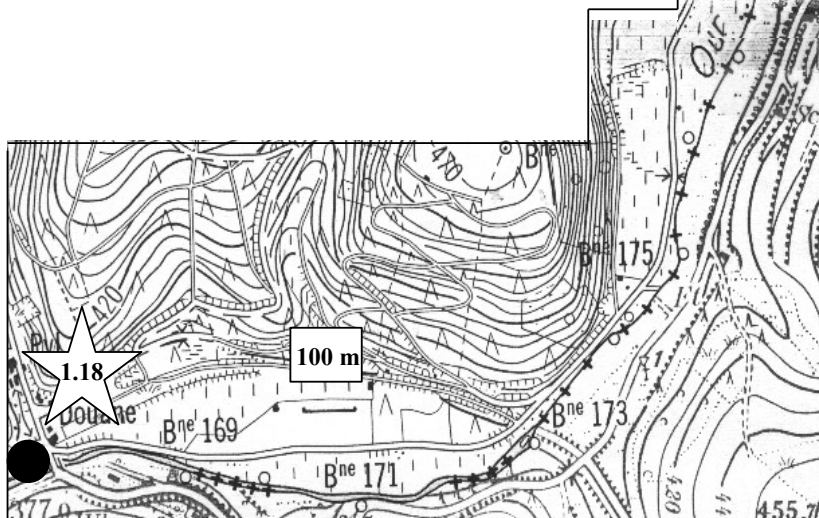
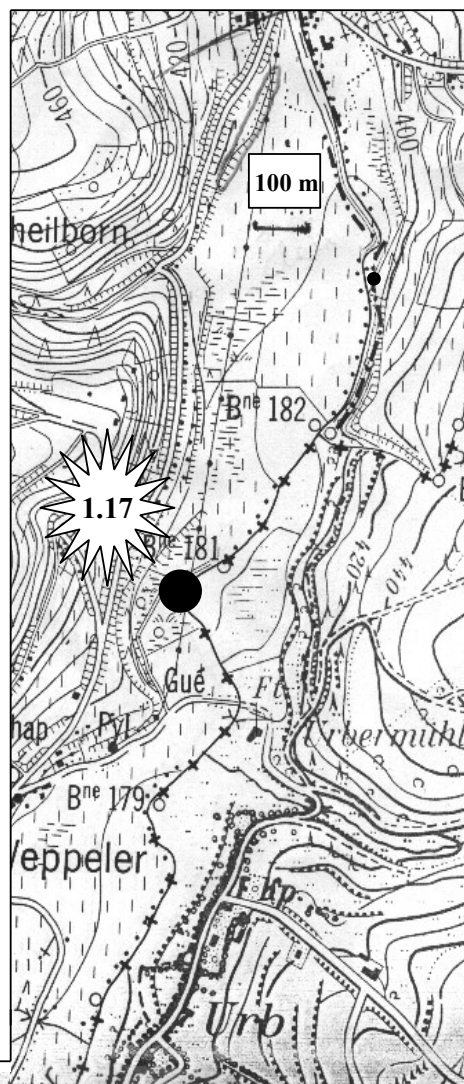
1.18 Steinebrück

KA 991 690; RG, env. 30 m, hauteur env. 1.8 à 2 m.

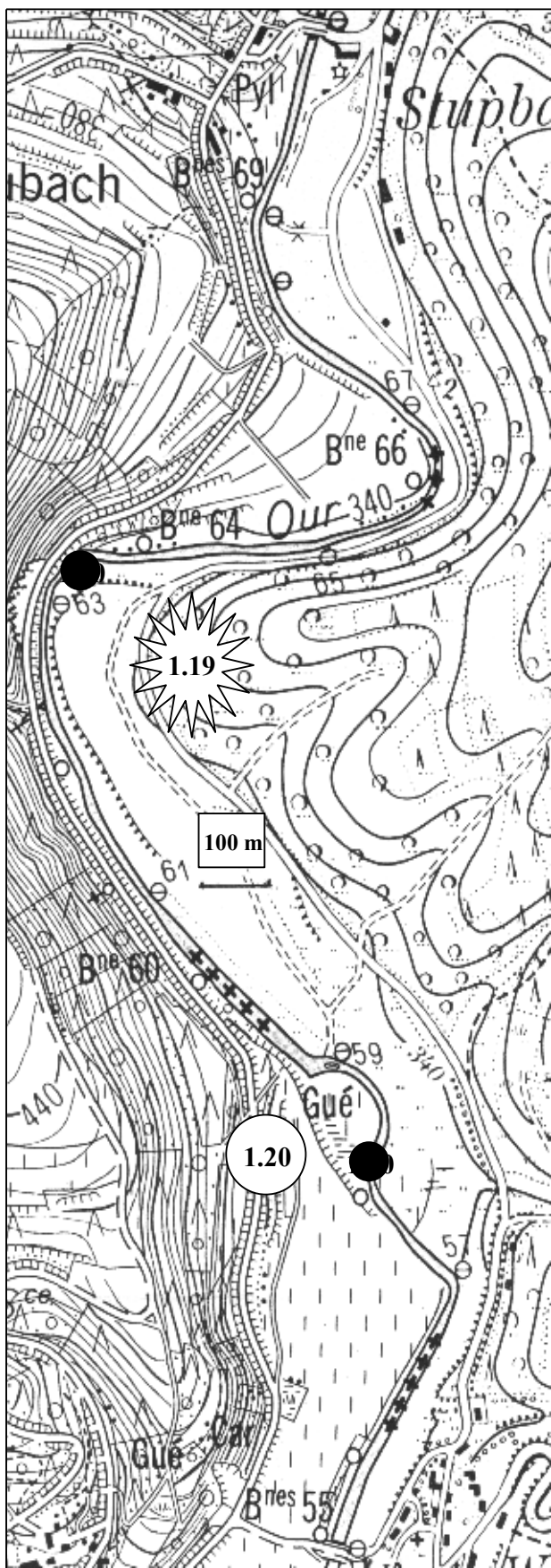
Ancienne prairie en crête de berge, érosion assez forte.

A surveiller

Priorité 2 étant donné la présence de la berge de Weppeler.



Carte IGN 61/3.



**1.19 Stubach :**

KA 958 615 ; R.G. ; longueur : 5 m ; hauteur 1.8 m.

Mégaphorbiaie, site à surveiller.

**Nichée envolée avant le 29/06/99**  
Priorité 1

**1.20 Oberhausen :**

KA 962 607 ; longueur : 10 m ; hauteur : 1.5 m.

Pâtures, érosion assez faible.

Pose d'une clôture  
Priorité 3.



## 2. LA BRAUNLAUF (carte IGN 56 /7)

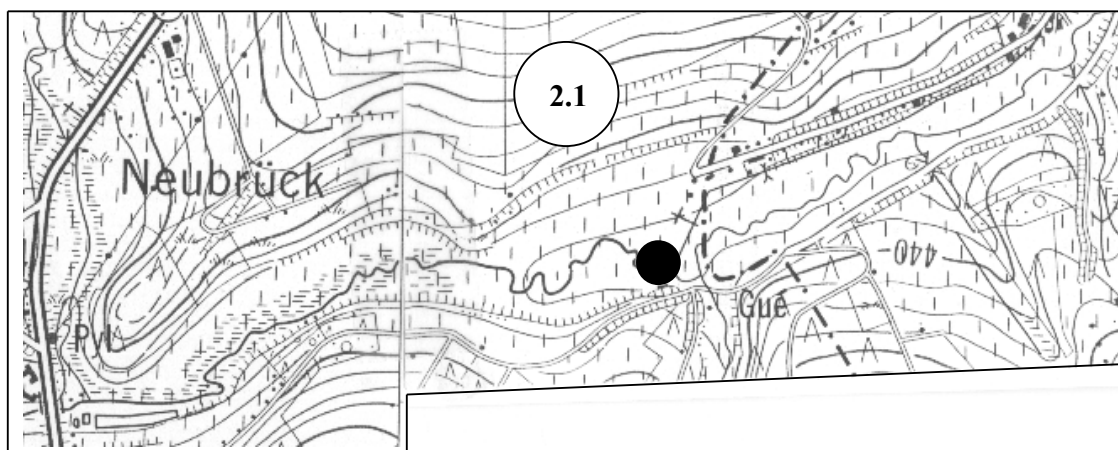
### 2.1 Galhausen :

KA 943 706 ; RD ; longueur : 15 m ; hauteur : env. 1 m.

Pâtures.

Actuellement non favorable mais pourrait le devenir d'ici 2 à 3 ans.

Priorité 3



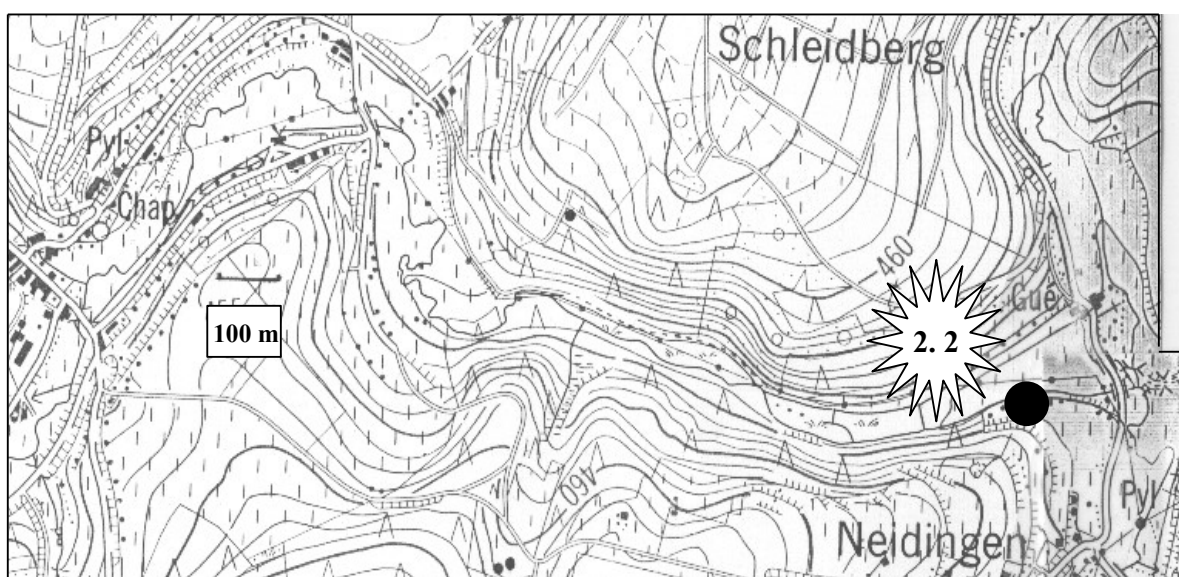
### 2.2 Neidingen :

KA 965 712 ; RD ; longueur : 15 m ; hauteur : env.1.5 m.

Haie sur talus et pâture au dessus du talus.

Eviter la destruction de la haie.

Priorité 1



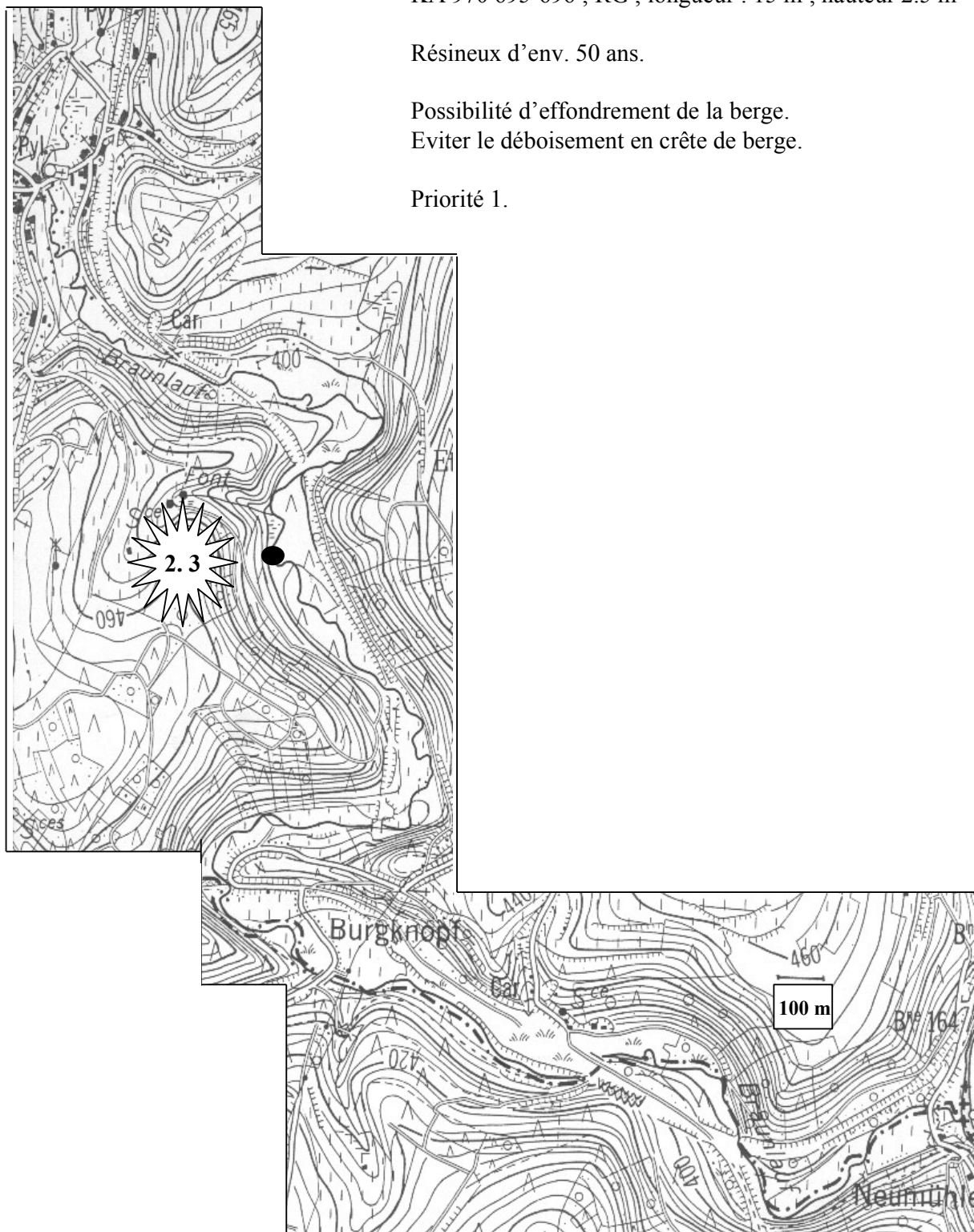
### 2.3 Lommersweiler :

KA 970 695-696 ; RG ; longueur : 15 m ; hauteur 2.5 m

Résineux d'env. 50 ans.

Possibilité d'effondrement de la berge.  
Eviter le déboisement en crête de berge.

Priorité 1.



### 3. LE KOLVENDERBACH (carte IGN 56/4)

#### 3.1 “ Klausbusch ” :

LA 055 799 ; RD ; longueur :2 m ; hauteur 1 m.

Marais, zone humide.

Peu attractive.

Priorité 3

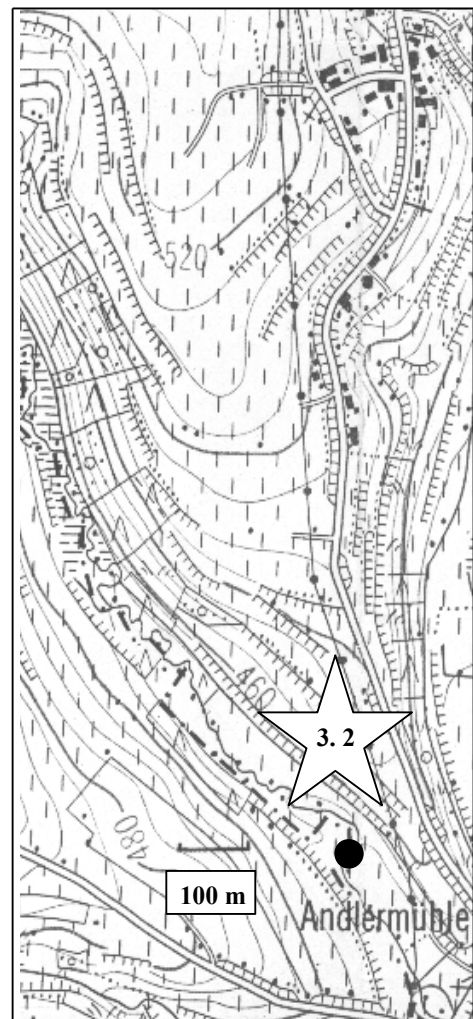
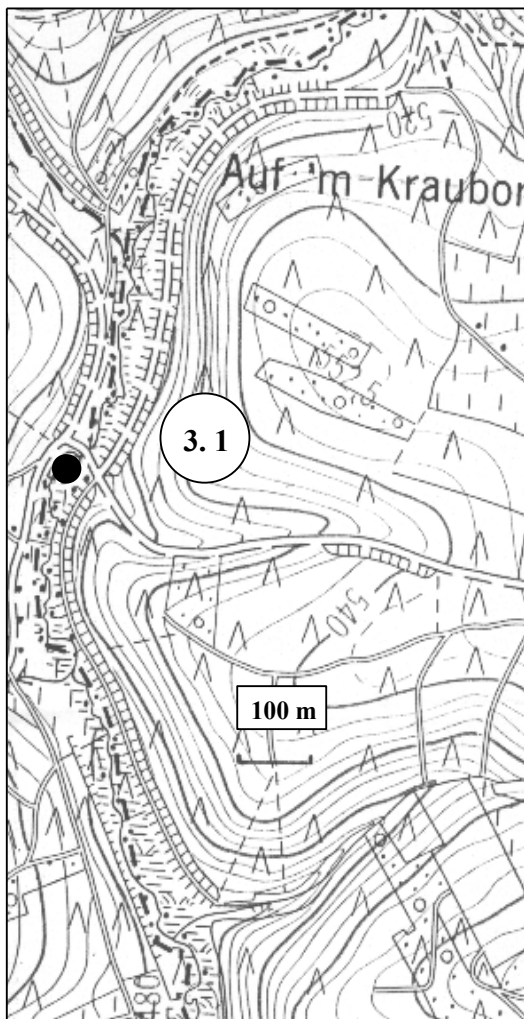
#### 3.2 Andlermühle :

LA 067 772 ; RD ; longueur : 30 m ; hauteur 1.5 m.

Pâturages.

Installer une clôture.

Priorité 2



#### 4. LE MEDENDERBACH (carte IGN 56 /4)

##### 4.1 Medendorf :

LA 088 798 ; RG. Longueur : 4 m ; hauteur : env. 4 m.

Résineux de 50 ans environ.

Berge potentielle mais très en amont sur le cours ; à surveiller.

Priorité 2

##### 4.2 Medendorf :

LA 079 788 ; RG et RD ;  
Longueur du tronçon : env.  
350 m ; hauteur : 1-1.5 m.

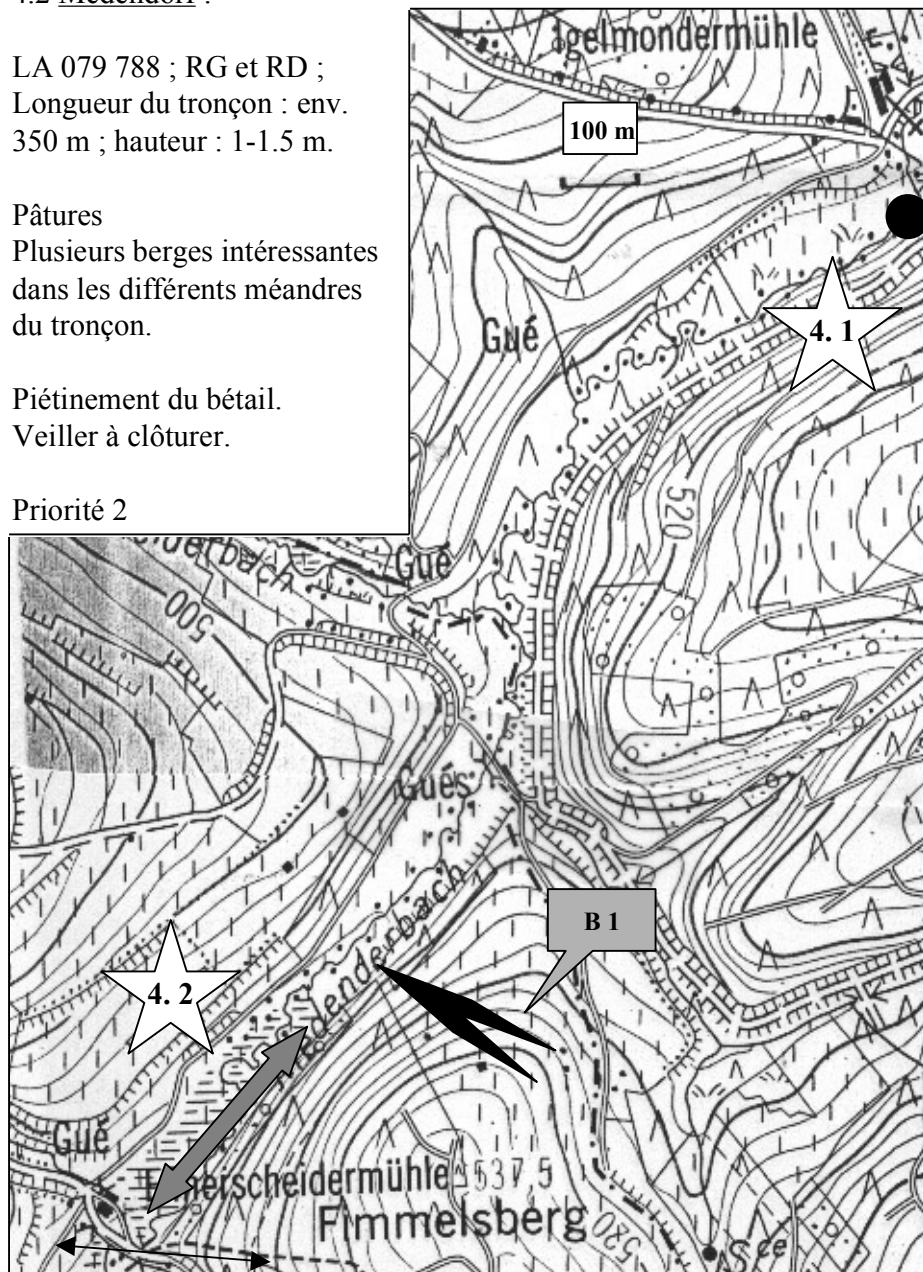
Pâtures

Plusieurs berges intéressantes  
dans les différents méandres  
du tronçon.

Piétinement du bétail.

Veiller à clôturer.

Priorité 2



#### 4.3 Eimerscheid :

LA 073 784 à LA 069 775 ; RG et RD ; Longueur : env. 1000 m ; hauteur 1-1.5 m.

Pâtures.

Piétinement par le bétail (photo n° 3), consolidation par carcasse de voiture (photo n° 5), remblais et buissons.

Veiller à clôturer une portion significative des berges, à arrêter les remblais en cours, à obtenir la remise en état du site et, le cas échéant, à entamer des poursuites judiciaires : la portion de berge occupée (étoile sur la carte) a été couverte de remblais pendant la période de juillet à septembre (photo n° 6).

**Un trou occupé cette année ; un autre en voie de creusement (seconde nichée à espérer ?).**

Priorité 1 : URGENCE

#### 4.4 Andlermühle :

LA 068 762 ; RG ; longueur : 5 m ; hauteur : 1.5 m.

Pâtures.

Piétinement par le bétail.

À conserver malgré l'étendue du site 4.3.

Priorité 2.

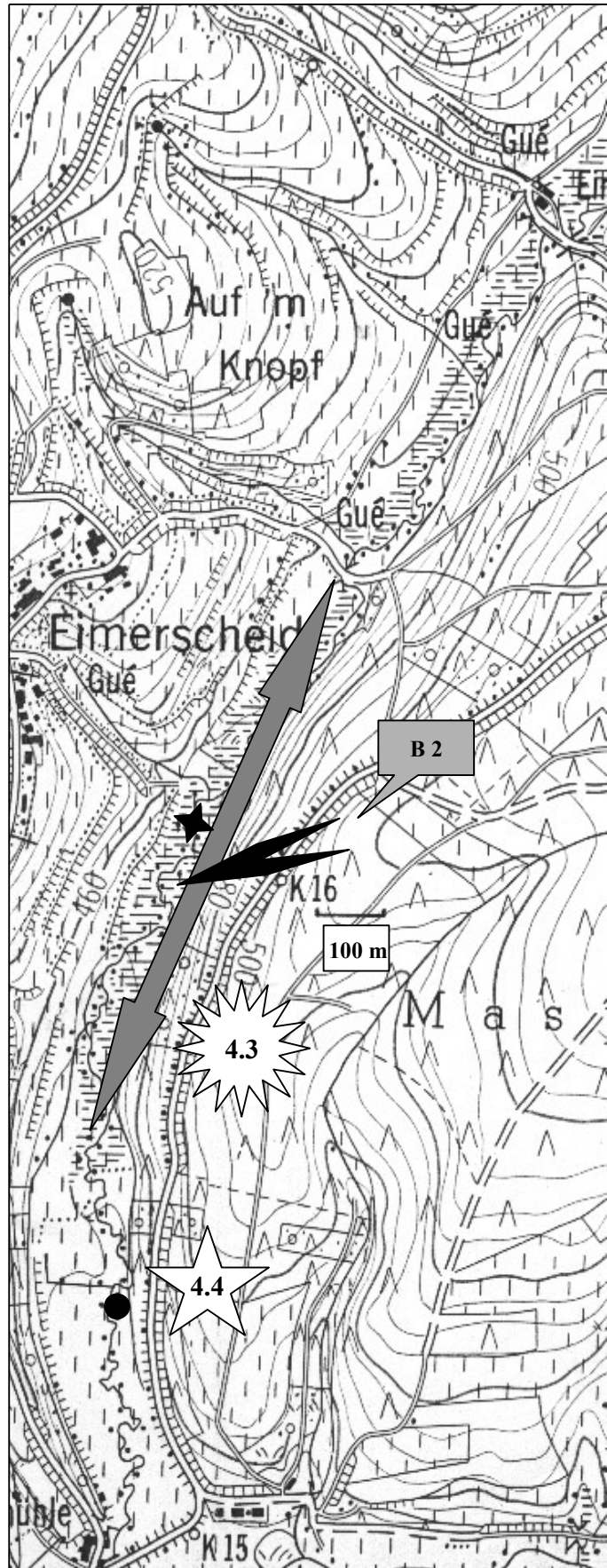




Photo n°5.

**Le Medenderbach à Eimerscheid (LA 0778) :**

Carcasse de voiture utilisée pour consolider une berge.

Cliché R. Libois

Photo n°6.

**Vue vers l'amont du Medenderbach à Eimerscheid (LA 0778) :** Site de nidification du martin-pêcheur (occupé en 1999) tel que découvert le 11/09/99. La berge a été complètement recouverte de cailloux et de terre.

Cliché R. Libois



## 5. L ' ULF (cartes IGN 56/6 et 56/7)

### 5.1 Oudler : Am Büchel :

KA 921 650 ; RG ; longueur : 10 m ; hauteur 1.8 m.

Pâture.

Clôturer en retrait de la crête de berge.

Priorité 2

### 5.2 Oudler aval :

KA 933 645 ; RG ; longueur : env. 10 m ; hauteur : 1.5 m.

Pâture.

Veiller à la clôture en crête de berge.

**Trou en voie de creusement**, martins-pêcheurs présents le 28/06/99.

Priorité 1

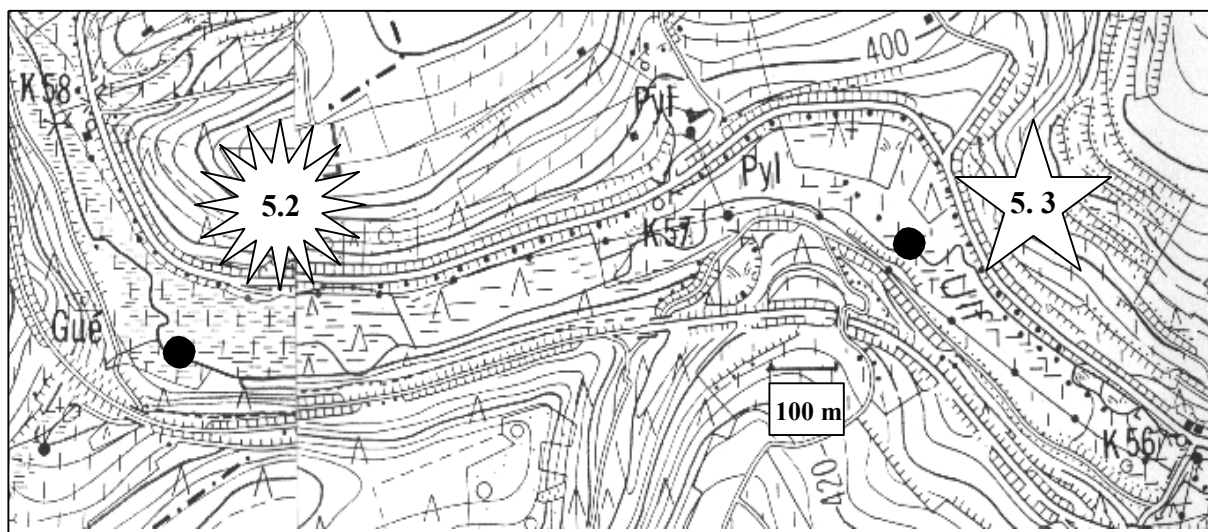
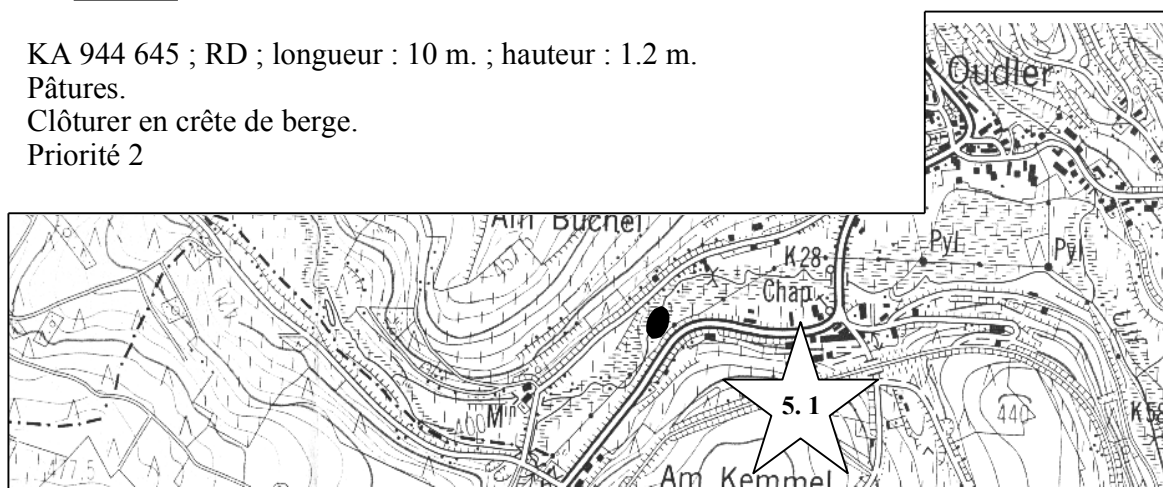
### 5.3 Reuland :

KA 944 645 ; RD ; longueur : 10 m. ; hauteur : 1.2 m.

Pâtures.

Clôturer en crête de berge.

Priorité 2



## INVENTAIRE DES BERGES ALTEREES

Pour chaque site, les informations données sont dans cet ordre : localité la plus proche, coordonnées hectométriques (UTM), rive (droite ou gauche) ; nature du problème ; commentaires ; priorité d'intervention.

Les ouvrages réalisés dans la traversée des villages ont été exclus du présent inventaire.

### OUR

A.1. Voir site Martin-pêcheur n° 1.9. : enrochements « sauvages ».

A.2. Voir site Martin-pêcheur n° 1.11. : enrochements « sauvages ».

A.3. Weveler : aval du pont : KA 967 636 : gabions sur une longueur d'environ 20 à 25 m.. Soutiennent la route en rive gauche, en revanche, sans utilité apparente sur la rive droite. Etant donné la pauvreté en sites de reproduction du martin pêcheur entre Steinebrück et Weveler, un réaménagement de cette berge est peut-être à envisager (enlèvement des gabions sur une longueur d'environ 10 mètres et restauration d'un profil de berge favorable à l'oiseau).

### B MEDEMDERBACH (carte IGN 56 ¾)

B.1. Medendorf , LA 080 790, rive gauche; enrochements (voir p. 16).

Consolidation d'une passerelle en béton (accès à l'autre berge pour le cultivateur)

Pas de priorité : dégradation ponctuelle sur un secteur riche en berges.

B.2. Eimerscheid, LA 069 777 ; rive droite ; ouvrage de fortune, enrochements « sauvages » (voir p. 17, photos 4 et 5).

Deux carcasses de voiture semi-immergées, l'une environ 100 m à l'amont du pont allant d'Eimerscheid à Andlerberg (LA 073 783) (photo n°4) ; l'autre à l'aplomb du chemin descendant d'Eimerscheid vers les prairies et aboutissant en LA 070 780. Ce second véhicule était, le 11/09, recouvert de branchages provenant de l'arasage de la haie haute située en rive droite. Importants remblais constitués de graviers et cailloux divers recouvrant la berge où a niché le martin-pêcheur en 1999

PRIORITE en ce qui concerne le martin-pêcheur (voir site 4.3).

### C ULF (carte IGN 56 7/8)

C.1. Reuland : KA 966 645, rive gauche ; enrochements, perrés ; perrés en bord de route sur une longueur d'env. 100 m.